



PRÉFET DE LA RÉUNION

**DECLARATION DE MANIFESTATION REVENDICATIVE SUR LA COMMUNE DE
SAINT-DENIS**

(Articles L 211-1 à L 211- 4 du code de la sécurité intérieure)

Renseignements concernant l'organisateur

Nom :

Prénoms :

Domicile :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse électronique :

Renseignements concernant la manifestation

But de la manifestation :

Date :

Horaire :

Lieu :

Itinéraire projeté :

Nombre de participants attendus :

Effectif prévu pour le service d'ordre interne :

Nombre total de personnels prévus :

dont nombre de bénévoles :

dont nombre de professionnels :

Nombre de véhicules prévus pour le service d'ordre interne :

Assurance en responsabilité civile prévue : Oui - Non

Date et Signature des organisateurs

Nota :

➤L'organisateur doit justifier qu'il jouit de ses droits civils et politiques et faire élection de domicile dans le département de La Réunion.

➤L'organisateur déclare disposer de moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engage à prendre toutes les dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Vous pouvez imprimer ce document et le retourner par courrier électronique à l'adresse suivante :
securite-interieure@reunion.pref.gouv.fr

Ce document ne concerne que les déclarations de manifestations revendicatives se déroulant sur la commune de Saint Denis.